

Agressée sexuellement à la fac, une étudiante de Rouen part en bataille contre l'Université

Victime d'une agression sexuelle en novembre 2024 sur le campus de la faculté Pasteur à Rouen, Laura souhaite passer ses examens à distance. Ce que l'Université lui refuse.



En octobre, des étudiants ont manifesté devant la faculté Pasteur, en soutien à leur camarade.

Elle souhaite être écoutée et soutenue. Victime d'une agression sexuelle en novembre 2024 sur le campus de la faculté Pasteur à Rouen, Laura* a bénéficié en 2024 d'un aménagement exceptionnel lui permettant de passer ses examens à distance, depuis son domicile. «C'est devenu pour moi insupportable de me rendre à l'université», raconte l'étudiante auprès de 76actu. Malgré des attestations de son médecin, cet aménagement n'a pas été reconduit pour l'année scolaire 2025/2026, ce qui plonge la jeune femme dans l'incertitude totale vis-à-vis de son année universitaire. Depuis, Laura cherche gain de cause et accuse l'Université d'un «har-

cèlement institutionnel».

« Il a essayé de m'embrasser »

Le 15 novembre 2024 restera gravé dans sa mémoire. Ce jour-là, Laura a été victime d'une agression sexuelle sur le campus de la faculté Pasteur. Arrivée en avance ce matin, l'étudiante se trouvait au niveau de l'accueil lorsqu'un agent de sécurité a commencé à lui faire des signes, l'invitant à la rejoindre. « Au début, je n'avais pas compris qu'il s'adressait à moi », explique-t-elle auprès de 76actu.

[Violences sexuelles: une asso d'étudiants en médecine à Rouen dissoute après des « faits graves »](#)

Peu après, l'agent l'invite à le suivre. « De par sa fonction, je me suis sentie obligée d'y aller », poursuit la jeune femme. Elle raconte alors que l'homme l'a amenée dans une pièce isolée en passant par une porte badgée. C'est à ce moment-là qu'il a tenté de l'agresser.

Il a essayé de m'embrasser. Il m'a saisi les poignets. Il y a eu des attouchements.

Laura -

« Sous l'adrénaline, j'ai réussi à me défendre », souligne Laura, qui indique avoir profité de ses compétences en sport de combat. « C'est certain que ça m'a aidé. Si je ne m'étais pas défendu, il y aurait eu un viol. »

Elle parvient alors à s'extirper de la tenaille de son agresseur. « Je n'allais pas bien, mais j'étais tellement stupéfaite que j'ai absorbé le choc », explique l'étudiante qui est retournée en cours après les faits. C'est véritablement le soir, en rentrant chez elle, qu'elle se rend compte de ce qu'elle a vécu.

Une plainte déposée

Le lundi suivant, elle recroise son agresseur à la fac. « Je me suis cachée dans les toilettes, je n'étais vraiment pas bien. » Le 19 novembre 2024, Laura décide de déposer plainte auprès de la gendarmerie. À ce stade, la procédure judiciaire suit son cours.

Elle se rapproche également de la cellule de veille contre le harcèlement sexuel de l'Université.

J'ai consulté un médecin qui a attesté qu'il était impossible que je reprenne les cours à la fac.

Laura -

De son côté, l'Université de Rouen explique avoir «immédiatement réagi en prenant des mesures conservatoires. L'agresseur présumé n'exerce plus ses fonctions sur nos campus». De plus, au vu de sa situation, un aménagement exceptionnel est mis en place pour l'année scolaire 2024/2025, permettant à Laura de passer ses examens à domicile. L'année scolaire 2024/2025 se termine.

Vient la rentrée 2025. Toujours très fragilisée et sous traitement, Laura fait une nouvelle fois la demande d'un aménagement à distance. Mais les échanges avec l'Université ne prennent pas la tournure espérée.

Pour l'année universitaire 2025/2026, cette étudiante a demandé un renouvellement d'aménagement de ses examens. Plusieurs aménagements lui ont été accordés : temps majoré, pause et dispense d'assiduité. Seule sa demande concernant la passation d'examens à domicile n'a, en revanche, pas pu lui être accordée, cet aménagement lui ayant été proposé à titre exceptionnel et ne constituant pas un aménagement de droit.

Université de Rouen -

Mécontente et lésée, Laura estime avoir été victime d'une expulsion pédagogique indirecte et juge que le dialogue est rompu avec l'administration.

« C'est un réel besoin médical »

Malgré la présentation d'un certificat médical de son médecin, qui atteste qu'elle présente un trouble anxieux généralisé et souffre d'un syndrome post-traumatique "lié à l'environnement de sa faculté", l'aménagement spécifique de 2024 n'est pas reconduit.

L'Université lui soumet l'alternative de passer ses examens sur un autre campus. Mais l'étudiante rejette: « J'ai développé une phobie de l'université. Me rendre dans un autre campus, ce n'est pas possible ».

Face au mur auquel se heurte Laura, le syndicat l'Union Étudiante s'est emparé du dossier. En octobre 2025, des rassemblements ont eu lieu devant la faculté pour alerter sur l'urgence de la situation. Des étudiants ont également menacé de bloquer un examen.

Lucie, représentante de l'Union Étudiante, pointe par ailleurs le manque de transparence de l'Université, estimant que l'administration n'a pas communiqué clairement au moment de l'agression de Laura: « On n'a jamais été prévenu qu'un agent de sécurité avait agressé une

étudiante».

[«S'il y avait eu de la lumière...»: à Rouen, son agression sexuelle en pleine rue relance le débat](#)

Aujourd'hui, la situation scolaire de Laura reste plongée dans le flou. L'étudiante conclut : « Je suis suivi par un médecin et une psychothérapeute. Ce sont eux qui me disent que c'est le mieux pour moi de passer mes examens à distance, chez moi. Ce n'est pas une demande que je fais par confort. C'est un réel besoin médical pour ma santé».

Suivez l'actualité de [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok

*prénom d'emprunt